

**RÉDACTEUR :** Catherine COLIN et Clément VARENNE

**SOUS-COUVERT DE :** Michael TOPLIS

**DESTINATAIRES(S) :** Directoire et conseils centraux des établissements

**DATE :** 21 avril 2023

---

**OBJET :** Doctorat de l'Université de Toulouse

---

Le doctorat de l'Université de Toulouse est inscrit dans les statuts de création de l'Université de Toulouse. Il est identifié comme le premier objectif opérationnel de la transformation institutionnelle pour TIRIS et un des éléments clefs pour identifier l'UT comme Grande Université de Recherche (GUR).

Pour autant, si les objectifs institutionnels sont au cœur de la réflexion, faire le doctorat de l'UT est également un objectif essentiel pour le renforcement des études doctorales, notamment sur les axes suivants :

- Un diplôme unique Doctorat UT permettant d'avoir une meilleure visibilité à l'échelle régionale, nationale et internationale ;
- Une harmonisation des conditions d'admission en thèse et de soutenance et des circuits de décision permettant d'apporter de la simplification pour l'ensemble des études doctorales tout en préservant les spécificités disciplinaires ;
- Une mutualisation plus forte des moyens permettant de déployer de nouveaux services aux usagers des études doctorales autour de la formation et de la visibilité internationale.

### Le doctorat de l'UT : un enjeu d'attractivité aux niveaux national et international

Les indicateurs de suivi du doctorat montrent une baisse constante des effectifs doctorants, particulièrement à l'international. Cette baisse s'inscrit dans la moyenne nationale jusqu'en 2020 où les effectifs se stabilisent en France (notamment sur le nombre d'inscrits). Les établissements universitaires identifiés comme GUR en France (Université Paris Saclay, Université de Bordeaux, Université Grenoble Alpes, ...) ont réussi à stabiliser la baisse des effectifs depuis 2020 en particulier sur l'aspect international grâce à la mise en place de partenariats stratégiques internationaux.

Faire le doctorat de l'Université de Toulouse c'est apporter de la visibilité en participant à des programmes de financements internationaux tel que le projet MSCA Cofund UniT-ED ou des financements Erasmus + dans le but de déployer des partenariats cadres avec des universités partenaires. L'université de Toulouse dispose déjà d'atouts par les services offerts : Toul'Box, cité internationale des chercheurs, Accueil welcome Desk (contact préfecture visa...).

### Les enjeux de simplification apportée par le doctorat de l'UT au service des communautés

Un objectif clef du doctorat de l'UT est d'harmoniser les conditions d'admission et les circuits de décision permettant d'apporter de la simplification pour l'ensemble des études doctorales. Le Conseil de la Politique Doctorale interviendra en remplacement des commissions recherche ou équivalent dans les établissements pour les décisions ne relevant pas des aspects budgétaires. Pour permettre la prise en compte et le respect des spécificités disciplinaires ce Conseil de la Politique doctorale se déclinera en formation restreinte aux secteurs disciplinaires : Sciences Technologie Santé (STS) et Sciences Humaines et Sociales et Art Lettres Langues (SHS-ALL).

La rédaction d'un cadre commun aux études doctorales à Toulouse permettra ainsi d'apporter de la simplification et de la visibilité au service des chercheurs, gestionnaires, usagers tout en respectant la diversité des pratiques disciplinaires. Enfin, le Conseil de la Politique Doctorale permettra également le suivi d'indicateurs clefs des études doctorales (effectif, durée des thèses, co-tutelle, international, vie doctorante) et ainsi mieux coordonner les politiques publiques au service des études doctorales.

### La mutualisation de moyens permettant de déployer de nouveaux services aux usagers

L'expérience du collège doctoral (École des Docteurs), service mutualisé au sein de la ComUE depuis 2012 a permis de déployer de nombreux services utilisés au quotidien par l'ensemble des usagers : formations transversales, système

d'information commun (ADUM), dématérialisation des processus administratifs, Toulouse Alumni Docteurs. Cette mutualisation a permis également de répondre de manière coordonnée à des urgences lors de la crise sanitaire notamment (identification des doctorants nécessitant une prolongation de financement covid, détresse psychologique)... Le doctorat de l'Université de Toulouse doit permettre une mutualisation supplémentaire et harmonisation des moyens alloués aux Écoles Doctorales.

Sur les aspects de l'attractivité et de la visibilité internationale, la mise en commun de moyens permettra de déployer de nouveaux services au bénéfice des usagers (aide à la mobilité internationale notamment). Des indicateurs de suivi permettront d'évaluer l'impact de ces mutualisations qui seront rediscutées tous les ans au sein du Conseil de la Politique Doctorale et présentées au Directoire.

### Le cadre du doctorat de l'Université de Toulouse

A partir de la rentrée 2023-24, l'Université de Toulouse sera accréditée à délivrer le diplôme national de docteur en co-accréditation selon ses statuts (article 8 et 28).

L'Université de Toulouse sera accréditée sur le périmètre des 15 écoles doctorales. Elle est porteuse de ces écoles doctorales en co-accréditation avec les établissements habilités à délivrer le diplôme national de docteur à Toulouse.

D'un point de vue règlementaire cette co-accréditation prend deux formes :

- **Établissements co-accrédités en délivrance partagée** : Chaque établissement peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat sur le périmètre d'une ou plusieurs école(s) doctorale(s). Les instances de gouvernance des études doctorales dépendent de l'établissement d'inscription. Le rôle des établissements co-accrédités en délivrance partagée sur le périmètre d'une école doctorale est défini dans une convention signée par l'ensemble des parties.
- **Établissements co-accrédités en délivrance conjointe** : Les établissements sont co-accrédités à délivrer le diplôme de Doctorat en délivrance conjointe avec l'UT sur le périmètre de plusieurs écoles doctorales. Chaque établissement partage l'inscription des doctorants avec l'Université de Toulouse et délivre conjointement le diplôme de doctorat de l'Université de Toulouse. Le partage des compétences entre l'Université de Toulouse et les établissements engagés dans la co-accréditation en délivrance conjointe est décrite dans le règlement intérieur des études doctorales.

#### Les compétences qui restent sous la responsabilité des établissements de préparation de la thèse :

- Inscription principale portée par les établissements de préparation de la thèse :
  - Perception des droits d'inscription et de la CVEC en totalité
  - Remontée SISE portée par les établissements de préparation
- L'établissement de préparation de la thèse conserve les moyens affectés aux études doctorales : portage des écoles doctorales, distribution et affectation des contrats doctoraux et rémunération des doctorants.

#### Les compétences transférées à l'Université de Toulouse :

- L'Université de Toulouse est porteuse des instances de décision du Doctorat : Conseil de la Politique Doctorale, Conseil de la politique doctorale en formation restreinte disciplinaire et, en fonction des sujets, Sénat Académique ;
- Inscription secondaire des doctorants à l'Université de Toulouse impliquant un partage des données ;
- Édition du diplôme de doctorat l'Université de Toulouse réalisé dans [etab] et identification des doctorants comme préparant un doctorat à l'Université de Toulouse dans thèse.fr et registre national des thèses ;
- Le collège doctoral reste porté par l'UT au service de l'ensemble des établissements co-accrédités (en délivrance partagé ou conjointe) et conserve les missions qui lui sont dédiées.

Les conseils d'administration des établissements accrédités à délivrer le doctorat, sur la période d'accréditation 2021-27, sont appelés à se prononcer sur le modèle de co-accréditation souhaité. Les établissements qui choisissent la co-accréditation en délivrance conjointe adoptent également les règlements intérieurs des études doctorales.